

LETTRE DE CONSULTATION

I / MODALITÉS DE SÉLECTION PRÉALABLE

Identification de la Collectivité qui consulte :

Ville de Lambersart  
19 avenue Georges Clemenceau  
59130 LAMBERSART

Mode de consultation :

La consultation est lancée selon la procédure obligatoire de sélection préalable de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques. Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Commune "organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester".

Objet de la mise en concurrence :

La Commune de Lambersart attribue au preneur, à titre précaire et révocable, pour exercer **l'activité de buvette et de petite restauration**, une partie des locaux situés 15 Pl. Félix Clouet des Pesruches. Il s'agit d'une salle de spectacles qui accueille également l'exploitation du cinéma qui se situe en dehors de la présente occupation.

Durée de la convention d'occupation :

La convention d'occupation est autorisée du 9 juillet au 31 août 2026.

Déroulement de la consultation :

Pour le dossier mis en ligne, le dossier de consultation comporte :

- La présente lettre de consultation ;
- Un projet de convention d'occupation domaniale ;

A réclamer au service juridique :

- Un certificat de visite ;
- Le planning d'occupation de la salle

Condition de retrait du dossier :

Service des Affaires Juridiques :  
Mairie de Lambersart - 19 avenue Clemenceau - 59130 Lambersart [jvienne@ville-lambersart.fr](mailto:jvienne@ville-lambersart.fr)

Une fois le prestataire retenu, celui-ci recevra la convention en notification.

**Critères de jugement des offres :**

Les offres seront analysés selon les critères suivants :

- Qualité, variété, dimension éco-responsable et locale des produits proposés : 40%
- Moyens humains et techniques mis en œuvre pour l'exploitation de la buvette : 30%
- Tarifs des produits et consommations proposés : 30%

**Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :**

Mairie de Lambersart  
Service des Affaires Juridiques  
19 avenue G. Clémenceau  
59130 LAMBERSART

**L'offre devra contenir :**

- la convention dûment remplie ;
- une présentation de l'exploitant (coordonnées, CV comportant les expériences professionnelles similaires, attestation justifiant du statut juridique, autorisations administratives à l'activité buvette et restauration rapide, attestations sociales et fiscales, attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'est pas en situation de redressement judiciaire ou concerné par une condamnation empêchant l'activité susmentionnée)
- le détail de la prestation proposée (produits à la vente) avec indication des tarifs des ventes appliqués,
- Le certificat de visite dûment rempli.

**Date limite de dépôt des candidatures : 3 juillet 2026 à 11h**

**III/ NOTE TECHNIQUE**

**Activités autorisées dans le cadre de la gestion du bar :**

Les produits dont la vente est autorisée pour la buvette sont les suivants : friandises, gaufres, crêpes, glaces, soupes, tartes, crudités, sandwiches, boissons (bière, cidre, vin, eau, soft)...

Il est expressément indiqué que l'occupant ne pourra pas assurer la confection de repas sur place. Toute nourriture ne respectant pas la chaîne du froid et plus généralement toutes conditions réglementaires de consommation en vigueur est interdite. L'occupant ne pourra pas vendre d'autres produits que ceux mentionnés ci-dessus sans l'accord écrit de la Commune de Lambersart. La gestion de l'activité de la buvette ne pourra être réalisée que pendant les heures d'ouverture au public de l'établissement.

Il est demandé au prestataire de proposer des boissons et une petite restauration à des prix abordables et des produits adaptés aux enfants.